

**SEVADEC**  
**Syndicat mixte pour l'Élimination et la**  
**Valorisation des Déchets ménagers du**  
**Calaisis**

\*\*\*\*\*

Nombre de Membres		
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	12

**Extrait du Registre des Délibérations**

*L'an deux mille vingt-quatre et le lundi 9 décembre à 10h30, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 3 décembre 2024, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.*

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Evelyne CARON (suppléante de M. COUSIN), Frédérique VAN ROOY, Messieurs Guy ALLEMAND, Guy BEGUE (suppléant de M. HAMY), Marc BOUTROY, Yves ENGRAND, Claude KIDAD, Guillaume LOEUILLEUX, Laurent LENOIR, Jacques LOUCHEZ, Jean-Marie LOUCHEZ (suppléant de M. MAJEWICZ), Olivier PLANQUE.

**ETAIENT EXCUSES :**

Mesdames Natacha BOUCHART, Véronique DUMONT-DESEIGNE, Brigitte MARCQ, Corinne NOEL, Messieurs Charles COUSIN (suppléé par Mme CARON), Bruno DEMILLY, Pascal GAVOIS, Michel HAMY (suppléé par M. BEGUE), Olivier MAJEWICZ (suppléé par M. Jean-Marie LOUCHEZ), Hugo MARCOTTE-RUFFIN, Philippe MIGNONET, Antoine PERALDI.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Evelyne CARON

**F7-12-2024 : BUDGET 2025 – SECTION INVESTISSEMENT – AUTORISATIONS SPECIFIQUES DE CREDITS**

Rapporteur : Monsieur Laurent LENOIR, Vice-président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité, qu'en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il lui est possible, jusqu'à l'adoption du budget et sur autorisation du Comité Syndical, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Accusé de réception en préfecture  
062-256203936-20241209-F7-12-2024-DE  
Date de télétransmission : 10/12/2024  
Date de réception préfecture : 10/12/2024

Pour faire face, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2025, à des achats et travaux d'investissement ponctuels pour les bâtiments et équipements du SEVADEC, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans le respect de la règle de la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et réparties comme suit :

Chapitre	Intitulé	Limite (1/4 crédits H.T. 2024)	Crédits 2025 autorisés (H.T.)
101	Opérations diverses	1 776,00 €	1 776,00 €
102	Déchèteries	28 326,75 €	28 326,00 €
103	Pôle de Valorisation des Biodéchets	0,00 €	0,00 €
104	Pôle de Valorisation des Emballages	182 034,77 €	182 034,00 €

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 2 décembre 2024, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement dans le respect de la règle de la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et réparties comme énoncé dans le tableau ci-dessus.

Les crédits seront inscrits au budget 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,

Pour Copie Conforme,  
Le Président,

